



# VACANCES APPRENANTES & DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉCOLE: ON N'EST PAS CORVEABLES A MERCI!

## Depuis le 13 mars: aucun répit!

La charge de travail déjà énorme des directeurs et directrices d'école a augmenté avec l'imposition de nouvelles tâches qui ne relèvent pas de leurs fonctions. Ils/elles ont du:

- organiser dans plusieurs circonscriptions l'accueil des enfants de personnels soignants, alors que dans d'autres les IEN s'en sont logiquement chargés.
- assurer (avec leur matériel personnel) les inscriptions en 6ème via Affelnet, qui relevaient autrefois des principaux et principales de collèges, les inscriptions et admissions de nouveaux élèves.
- remplir quotidiennement les enquêtes de DRH qui sont de la responsabilité des chefs de service (IEN).
- composer avec les protocoles et les instructions contradictoires sous prétexte de particularités locales, dans le désert dans lequel les a laissés l'administration.

## 12 et 14 juin: l'administration re-charge la mule!

Vacances apprenantes et nouvelle rentrée: pas de pause et débrouillez-vous.

- Vendredi 12 juin: les directeur/rices sont priés d'organiser les « vacances apprenantes ». Les directeur/rices n'ont pas le droit à une pause pendant leurs vacances? Le mois de juin est-il le meilleur moment pour lister les associations susceptibles d'intervenir, créer des partenariats avec la mairie, élaborer un budget prévisionnel?
- Dimanche 14 juin, nouveauté: les directeur/rices doivent organiser une nouvelle rentrée le 22 juin, sans instruction, et répondre aux parents dès le lendemain matin.

## Jusqu'où ira l'exploitation des directeurs et directrices?

L'administration agit dans la droite ligne de la volonté de transformer le statut des directeur/rices d'école ([retrouvez l'analyse de la CGT sur les dangers que représentent les projets de lois déposés](#)). Au-delà, comment est-il possible de mener correctement toutes ces tâches?

Nos représentant.es ont rappelé à la DSDEN tout au long du confinement son devoir de protection envers les personnels. Protégeons-nous, refusons ces injonctions supplémentaires, agissons pour obtenir du temps de décharge supplémentaire, exigeons du personnel administratif, syndiquons-nous à la CGT Educ'Action!

## SE SYNDIQUER CGT

Demande de contact à renvoyer par mail ou à l'adresse ci-dessous:

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ COMMUNE \_\_\_\_\_

TEL \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

CGT Educ'Action du VAR - 13 Avenue Amiral Collet 83000 TOULON [cgteduc83@cgteducvar.fr](mailto:cgteduc83@cgteducvar.fr) 0659956828